



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/57
21 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

**RAPPORT SUR LA TECHNOLOGIE DU DIOXYDE DE CARBONE LIQUIDE
(DCL) ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS DE DCL**

1. Le Comité exécutif, dans sa décision 35/16 a) a décidé :

de demander au Secrétariat, en consultation avec les agences d'exécution, de réexaminer la technologie de dioxyde de carbone liquide (DCL) et les lignes directrices visant les projets de reconversion à cette technologie, et de faire rapport sur le résultat de cet exercice à la 37^e réunion du Comité exécutif.
2. Vous trouverez ci-après le rapport de situation sur l'étude menée en réponse à la demande du Comité exécutif.

Instruments pour le rassemblement des informations sur les projets approuvés

3. Afin d'accélérer les travaux sur l'étude et d'assurer l'uniformité des informations fournies par les trois agences d'exécution et l'agence bilatérale concernées par la mise en œuvre des projets de DCL, le Secrétariat a examiné et rassemblé des informations sur tous les projets approuvés de DCL, à l'exception de ceux approuvés dans le Plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine qui doit être mis en œuvre par la Banque mondiale qui ne l'avait pas à disposition. Le Secrétariat a ensuite préparé des questionnaires présentés sous la forme de tableaux qui ont été distribués aux agences d'exécution le 17 mai 2002 afin de leur permettre de communiquer l'état de la mise en œuvre de leurs projets. Le tableau suivant présente un résumé des approbations des projets relatifs aux plaques de mousse utilisées pour la conversion à une

technologie DCL, sur la base de l'examen des données disponibles au Secrétariat en mars 2002. Le Comité exécutif a commencé à approuver des projets relatifs au DCL depuis la 22^e réunion en mars 1997. Depuis, 60 projets de plaques de mousse souple (dont quatre sont terminés) d'une valeur de 30 millions \$US et 13 projets de mousse souple d'une valeur de 3 millions \$US ont été approuvés pour la conversion au DCL en vue d'éliminer la consommation totale de CFC s'élevant à 5 943 tonnes PAO et à 457 tonnes PAO, respectivement. En mars 2002, 13 % des projets de plaques de mousse et 54 % des projets de mousse moulée ont été classés comme étant achevés.

Résumé des projets de plaques de mousse flexible au DCL en mars 2002

	Total des fonds approuvés \$US	Nombre de projets approuvés	Nombre de projets achevés	Consommation de CFC Tonnes PAO	Consommation de CFC éliminée Tonnes PAO
PNUD	7 535 952	15	3	1 377,1	368
ONUDI	8 876 396	18*	4	1 983,0	366
Banque mondiale	11 243 274	19**	1	2 105,2	135,2
Allemagne	2 511 066	4	0	478,0	0
Total	30 166 688	56	8	5 943,3	869,2

* A l'exception d'un projet terminé

** A l'exception de trois projets terminés

4. Les informations indiquées dans les questionnaires ont été utilisées par le consultant engagé pour mener l'étude. Toutes les agences d'exécution et les agences bilatérales (Agence de coopération technique (GTZ)), à l'exception de la Banque mondiale, ont répondu et fourni les informations requises. Un rappel a été envoyé à la Banque mondiale le 2 juin 2002 mais au moment de la rédaction de ce document (21 juin 2002), le Secrétariat n'avait pas encore reçu les informations requises sur l'état de la mise en oeuvre des projets de DCL. Par conséquent, l'examen du consultant pourrait ne pas inclure les 19 projets approuvés pour mise en oeuvre par la Banque mondiale.

Mandat

5. Le Secrétariat a préparé le mandat de l'étude, avec une proposition de plan de travail, et les a diffusés aux agences d'exécution le 30 avril 2002, pour commentaire. Il y a eu un consensus général sur le Mandat. Toutefois, le plan de travail qui envisageait de terminer l'étude dans deux mois environ (avant la mi-juin) a été considéré comme trop ambitieux à la vue des travaux de préparation des agences et du Secrétariat relatifs à la 37^e réunion du Comité exécutif. Cependant, il y a eu un accord général pour que l'étude commence.

6. Le Secrétariat a entrepris d'engager un consultant afin de mener l'étude et d'examiner de nouveau les lignes directrices. Jusqu'à présent, le consultant a entrepris les activités suivantes :

- Visite des installations des principaux fournisseurs de technologie DCL, à savoir : Cannon Viking Ltd. (U.K.), Hennecke GmbH (Germany) et Beamech Ltd. (U.K.), et discussion approfondie sur divers aspects de la technologie et son transfert chez les fabricants de mousse, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement.
- Visite et assistance aux cycles de production de cinq grandes entreprises fabricantes de mousse en Europe (Allemagne et Italie) qui utilisent les technologies offertes par les trois fournisseurs, et discussions sur leur application dans ces usines.
- Nouvel examen des documents des projets de technologie LCD approuvés ainsi que des informations fournies jusqu'ici par les agences d'exécution sur la situation de la mise en œuvre des projets approuvés. Sur la base des renseignements sur le secteur, un échantillon d'entreprises sera choisi pour les visites sur le terrain en juin/juillet 2002.

Activités restant à accomplir

7. Il est prévu que deux activités principales soient menées par le consultant, notamment :
- Identification de la mise en œuvre des questions au niveau des usines : Ceci comprendra la visite des entreprises choisies qui ont des projets de DCL approuvés dans les pays visés à l'Article 5 afin d'observer la production de mousse et d'identifier les questions clés relatives à la mise en œuvre. Les entreprises seront choisies selon leur proximité géographique et leur caractère représentatif (par agence et par technologie). A titre provisoire, des visites sont envisagées dans des usines situées en Algérie, au Cameroun, en Iran, au Maroc, en Syrie, en Tunisie et en Turquie.
 - Etude des coûts réels ainsi que du type d'équipement mis à disposition dans les projets dont la mise en œuvre a commencé. Ceci nécessite la coopération des agences d'exécution afin qu'elles fournissent des informations pertinentes pour que le consultant puisse évaluer les coûts réels de l'équipement et de la technologie mis à disposition et les modalités de la mise en œuvre du projet par les divers vendeurs d'équipement et de technologie.

Soumission du rapport final

8. Si la coopération prévue avec les agences d'exécution est obtenue, le Secrétariat s'attendra à ce que le rapport final de l'étude soit prêt pour examen à la 38^e réunion.

Observations

9. Le Secrétariat souhaite prendre note du fait qu'une étude de ce type nécessite la coopération de tous. Le consultant a fait l'éloge de la coopération sans réserve des fournisseurs de technologie Beamech Ltd., Cannon Viking (U.K.) et Hennecke GmbH, ainsi que des entreprises productrices de mousse en Europe, certaines faisant partie de multinationales dans le

domaine de la production de mousse qui l'ont invité de leur plein gré ou l'ont reçu et lui ont ouvert leurs installations et fait profiter de leur expertise. Le consultant s'attend à ce que, le moment venu, il obtienne une coopération identique avec les agences d'exécution et les entreprises productrices de mousse des pays visés à l'article 5 de façon à mener le même exercice avec elles.

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter attirer l'attention des agences d'exécution et des Unités nationales d'Ozone compétentes sur cette observation du consultant.
